

Table des matières

Bulletin No 39/2009

Le mot de la présidente.....	2
Journal de Chaillet (V).....	3
La bourgeoisie de Valangin.....	11
De La Chaux-de-Fonds à Syracuse (Utah, USA), la saga des GUIGNARD.....	20
Les Suchard, chocolatiers, descendants d'huguenots persécutés.....	25
Les anciennes familles de Bevaix.....	30
L'aventure de David-François Clerc, caporal au corps des Gardes Suisses.....	33
Sortie d'automne au Château de Penthes Musée des Suisses dans le monde.....	39
Procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 31 janvier à 10h15 au Landeron.....	42
Nécrologie.....	44

Le mot de la présidente

Dernier bulletin de l'année...déjà!

Il me permet de vous souhaiter de très Bonnes Fêtes à vous et vos familles.

Le mois d'octobre a malheureusement été marqué au sein du comité par deux décès, d'abord celui de Roland Vuille, notre Webmaster, puis celui de de Marianne Simonet. Pour ces deux amis qui nous ont apporté leur appui et leur amitié, un hommage leur est rendu dans le présent bulletin.

Il me faut aussi vous faire part du prochain départ de ce même comité de trois de nos membres qui ont œuvré de longues années pour le bien de notre société. Nous les remercions d'avoir consacré du temps pour le développement de nos activités, et je sais que nous pourrons toutefois toujours compter avec leur intérêt pour la généalogie.

Je vous attends donc nombreux à notre assemblée générale qui aura lieu le samedi 30 janvier à Môtiers. J'aurai la chance de vous présenter les personnes qui ont accepté de faire partie de l'équipe du comité et de vous donner l'occasion de les confirmer dans leurs nouvelles fonctions.

Le programme de l'an prochain est déjà bien fourni et j'espère qu'il vous conviendra. Il vous sera communiqué à l'occasion de l'envoi de la convocation à l'assemblée générale. Je me réjouis de vous rencontrer nombreux à l'occasion des rencontres qui auront de nouveau lieu le lundi, mais à Neuchâtel, ainsi qu'aux autres activités prévues.

Dans l'attente de vous revoir, recevez, chers amis, mes meilleurs messages ainsi que mes bons vœux pour la nouvelle année.

Votre présidente

*D*ans notre Bulletin d'août 1997, M. Georges Fallet a publié des extraits des Mémoires d'Abram Chaillet tels qu'il les avait trouvés dans le Fonds Jean Pettavel, Classeur 14, B 14. Voici le cinquième épisode

**Notes généalogiques extraites du journal d'Abraham Chaillet
(1639-1645)**

Suite à nos précédentes livraisons, nous continuons à extraire du journal d'Abraham Chaillet ses notations généalogiques. Nous y joignons quelques épisodes pittoresques qui, nous le pensons, intéresseront nos lecteurs. Pour rendre ce texte plus facile à dépouiller, nous marquons **en gras** les noms de famille des personnes dont les baptêmes, mariages ou décès ont marqué notre diariste.

NB. [] Entre crochets et en italique, mots rajoutés par nous pour expliquer une locution, un nom de lieu ou pour indiquer une pagination.

{ } Entre parenthèses, nous indiquerons les mots que le contexte appelle et que nous insérons pour rendre plus facile la compréhension du texte.

[*Extraits du Ms A 580*]

...

[p. 75] Le 4e janvier 1639, je futs aux fiançailles du sieur Jaques **Gélieux**, ministre à La Chaux-de-Fonds, avec Marie, fille de Monsieur Jonas **Favargier**, ministre à Collombier (Dieu les veuille bénir, amen !).

...

Le douze février, les nopces du cousin David, filz mon oncle Gulliam **Chaillet**, avec Jeanna, fille de feu Pierre Jaynin, vefve feu Josué **Cortailiod**. Et Jaques {**Chaillet**}, son frère, avec Barbelly, fille de Jehan **Galland-dict-Piéchaux** (Dieu les veuille bénir, amen).

...

Le 13e février, les fiançailles de damoysele Barbelly, fille de feu Monsieur le mayre Benoist **Chambrier**, avec Samuel, filz du sieur capitayne Jaques **Ostervalder**, de Neufchastel (Dieu les veuille bénir, amen).

Le 20e, un mercredy, les nopces du devant nommé sieur Jaques **Gélieux** avec Marrie, fille dudict sieur Jonas **Favarger**, ministre à Collombier.

...

[p. 76] ... J'ay esté parrain le 24e {mars 1639}, un dymange, avec le sieur Frédéric Purry, de Collombier, d'un filz estant à feu Abraham, filz de Michel **Convert**, d'Auvernier (son nom : Abraham), estant le père mort un peu auparavant; marreyne [sic], Marie, femme du secrétaire Claudy Wattel, de Peseux, et la fille de feu Jean-Jacques Morrel (Dieu le bégnie, amen !).

Au commencement du moys d'apvril, sont partist deux régiments de Suisse ... [p. 77] ... Monsieur le capitayne **Pettreman Wallier**, chastelain du Vauxtravers, mon beau-frère Barrellier, son lieutenant, mon frère Henri, porte-enseigne ... Et quelques temps après, ledict sieur Wallier y mourrut à Rhinet en Champagne, et sa compagnie fust baillée à Steinbroucher, de Solleure.

...

Les Bourguignons attaquèrent nos corps de garde à La Chaux-de-Fonds et autres lieux. Ils en tuèrent des nostres et en blessèrent....

Le 23e, les nopces du cousin Samuel **Ostervalder** avec damoyselle Barbelly, fille de feu Monsieur le mayre **Chambrier** (Dieu les bégnie, amen !).

...

[p. 78] ... Le 10e {mai 1639}, David, filz de feu Gulliaume **Cortailod**, a esté ensevelict.

...

[p. 79] ... Le 12e, la vielle thrésorière **Mouchet** a esté ensevelie, aagée d'envyron quatre-vingt-quinze ans, morte en grande pauvreté. C'estoict ma marreyne.

Le 14e, Abraham **Droz**, de Corcelles, juré en la Justice de la Coste, a {été} ensevelict.

...

La cousine Jeanna Chailliet, mère de feu le cousin Louys **Grysel**, a esté ensevelie le 16e, aagée de quatre-vingt-deux ans.

...

Les Suédois passèrent le Rhin et le **duc de Weymare**, quelques peu après, envyron le milieu de ce moys {juillet 1639}, mourut à Neufbourg sur le Rhin. L'on tenoict de peste, mais l'on a creu depuis, ayant esté ouvert, qu'il avoict esté empoisonné. Un certain mercerin nommé Blandin en fust bien soubsonné, qui se sauvat et mourrut peu après à Genève. J'ay ouÿ dire que le chirurgien qui l'avoict ouvert, estoict promptement mort du flair du poyson.

[p. 80] Le 1er, 2e et 4e juillet, les Bourguignons ont ataqué nos corps de garde ... ils vollèrent, pillèrent des maysons et y tuèrent des gens ...

...

Le IIIe {août 1639}, un dymanche, on a faict le presche le matin, ici, Auvernier occasion de la peste qui estoict fort violente à Collombier.

Le mesme jour, Jonas **Symonin**, serviteur de ma mère, est mort en sa mayson à Corcelles, de peste. Nous avoict servist vingt-quatre ans.

Le 5e, mon oncle Jacques **Chailliet** a esté ensevelict. N'est pas mort de peste.

...

Le 12e, furent faictes les fyançailles de ma soeur Rose {**Chailliet**} avec [p. 81] le sieur Emer, filz de feu le sieur banderet Daniel **Rosselet**. Estoict ministre à Travers (Dieu les bégnie, amen !).

...

Le 23e aoust, Jacques **Galland** a esté ensevelict.

...

Le 24e, Jehan François, filz de Monsieur Jonas **Favargier**, nostre ministre, mon fillieul, a esté ensevelict.

...

La peste fust aussi en sept ou huict maysons à Auvernier. Mesme une fille à Monsieur **Favargier**, nostre ministre, en fust atteinte, mais elle en fust guerrie.

Mon oncle, Claude **Perrochet**, frère de ma mère, ayant esté établist ministre en La Neufveville, est mort l'onze {septembre 1639} en son lict, en ensevelict le lendemain dans leur église proche de la ville. N'y fust qu'envyron huict ou neuf semaines.

...

[p. 82] ... Le 17e {octobre 1639}, Dieu a retiré à sa part mon filz David {**Chailliet**}, un jeudy, aagé d'onze ans moins troys jours.

Le 18e, Dieu a aussi retiré à soy mon frère Henri **Chailliet**, aagé de vingt-un ans.

...

Le XXIIe, furent faictes les nopces de madicte soeur Rose {**Chailliet**} avec le devantdict sieur Emer **Rosselet**, ministre à Travers, ici Auvernier. Et fisme le festin chez nous (Dieu les veuille bégnir, amen !).

La peste ayant cessé à Collombier, Monsieur **Favargier** est retourné à la cure et est-on retourné au presche le 17e novembre 1639. Il est mort à Colombier envyron cent personnes de peste, ainsi que je l'ay ouÿ dire.

Le 3e décembre 1639, ma soeur Rose {**Chaillet**} a esté conduite à Travers en la cure. Je fust l'accompagnier avec son mary.

Le 10e, Dieu a retiré à sa part Jehan, filz de feu David **Fornachon**. Il a esté affligé l'espace de dix ou onze ans en son esprit, que c'estoict chose pytoyable et esmerveillable de le voir dans une telle affliction. L'on le menast en plusieurs lieux, auprès de plusieurs médecins, mais jamais on n'a peu trouver remède aucun. Une sorcière de Bouldry qui y fust bruslée confessat luy avoir baillé des esprits malins muetz. Il mourrut en bonne confiance en Dieu et estoict bien craignant Dieu et de très bonne vie; voullloit toujours estre consolé. Les ministres prenoyent grand peyne à l'entour de luy. Il [p. 83] pryoyct continuellement (Dieu luy a faict paix). Il est bien heureux d'estre mort.

...

Jehan **Fornachon**, ancien, a esté ensevelict {janvier 1640}.

...

L'onzième apvril 1640, nostre bon Dieu m'a bégnist d'un filz, un samedi, envyron les six heures du matin. Baptizé le 21e (Dieu le veuille bégnir, amen !). Son nom : Jehan Henry {**Chaillet**}.

Le secrétaire Louys **Cortailods** a esté ensevelict au moys d'apvril 1640. Estoict grephier de la Coste.

...

[p. 84] ... Le 10e {mai 1640}, j'ay esté parrein avec Jehan Rossel, de Dombresson, d'une fille à Jacques **Matthié**, du Locle, mon vigneron; marreyne [sic], Jeanne, fille de feu Anthoyne Perrein, et une femme de Neufchastel.

...

[p. 85] ... J'ay esté parrein d'un filz au cousin Jehan, filz de feu mon oncle Gulliaume **Chaillet**. Son nom : Abraham (Dieu le bégnie). le 30e {août 1640}.

...

Le 14e {octobre 1640}, le cousin Daniel **Vat**, de Sainte-Marie-aux-Mines, retiré à Bienne pour les guerres, qui estoict marry de la cousine Sara, fille de feu mon oncle Claude Perrochet, s'en allast du costé de Basle. Se noya en passant à cheval la rivière d'entre la Cluse et Ballistat [entre *Klus et Balsthal*]. Fust retrouvé et ramené à Bienne où il fust ensevelict. Je futs à son ensevelissement. C'estoict un fort honnête marchand, et réel (Dieu luy a faict paix). Ce fust un grand deuil à sa femme. A laissé un filz et une fille.

[p. 86] Le 5e novembre 1640, Michel **Convert** a esté ensevelict, âgé de 70 ans envyron.

...

Le pénultième dudict {janvier 1641}, Dieu a retiré à sa part le sieur Jehan George **Barlincourt**, recepveur pour l'Évêché de Basle à Bienne, mon beau-frère, mary de ma soeur, Marguerite, aagé d'envyron septante ans.

...

Les Bourguignons vollèrent des maysons sur les frontières et y tuèrent et blessèrent des gens.

...

[p. 87] ... Le 4e {octobre 1641}, j'ay esté parreins avec Monsieur Philippin, nostre ministre, d'une fille estant au cousin Jacques **Robert**; marreyne, damoyse Izabeau, fille de feu Monsieur le mayre Benoist [p. 88] Chambrier, et Rose Morrel, femme de Daniel Fornachon, Madelaine, fille d'Abraham Chouppart. Son nom : Barbely (Dieu la veuille bégnir, amen !).

Le 24e novembre 1641, le sieur Abraham **Gallandre**, vivant grephier et la Justice de Collombier, a esté ensevelict.

...

Le 22e janvier 1642, Monsieur le thrésorier Abraham **Chambrier**, et conseiller d'État, a esté ensevelict à Neufchastel. Furent ordonnéz par la Seigneurie six recepveurs pour le porter en terre, le sieur Abraham Trybolet, recepveur du prioré de Vautravers, Pierre Purry, recepveur des Quatre Mayories, Jonas Favargier, recepveur des parties casuelles, Samuel Trybolet, recepveur de Fontayne-Andrey, Isaac Bedaux, recepveur de Thielle, et moy, recepveur de la cave d'Auvernier. Aagé de soixante ans (Dieu luy a faict paix). C'estoict mon parrein.

...

Le pénultième février 1642, un dymanche, est décédé envyron la minuict, **François Anthoyne de Neufchastel**, barron de Gorgier, capitayne et lieutenant en la comté de Vallangin, premier conseiller [p. 89] d'Estat et premier gentilhomme du pays. A esté ensevelis à Estavayer. N'estoict pas plus aagé de quarante-deux ans ou envyron. N'a laissé qu'un filz et une fille. Estoict de la religion catholique romaine.

...

En ce moys {mars 1642}, au milieu, sont sorties deux compagnies de ce comté ... au service du Roy de France ... De l'autre compagnie estoict capitaine Jean-Jacques, filz de feu le sieur George de **Montmollin**, au régiment du corronel Rhone, de Zurich; lequel fust conduict en Piedmont; où quelque temps après,

ledict capytaine mourrut et ladicte compagnie fust baillée à Gulliaume Clerc-dict-Guy, filz de Monsieur le mayre de Vallengin, le capitaine Jehan Guy.

Le 23e mars 1642, a esté ensevelie Barbely, fille du sieur Jacob Perrot, ministre à Saint-Sulpits, femme du cousin **Jaques Robert**.

Le 27e dudict, suis esté parrein avec Jehan, filz de Pierre Bojon-dict-Colin, d'une fille estant au filz de Jonas **Guyenet**, vigneron de Monsieur Minschy, à Ceylard. Son nom : Jeanne. Marreynes, Jeanne, fille de François Bojon-dict-Breton, et Marrie, fille de Pierre RecharDET (Dieu la veuille bénir, amen !).

...

Le 1er avril, a esté ensevelie Elizabeth, fille de feu mon oncle [p. 90] David Chailliet, vivant ministre à Neufchastel, vefve feu le sieur Abraham **Robert**, vivant juré en la Justice de la Coste, aagé [sic] de septente-quatre ans

...

Le 21e {mai 1642}, Dieu m'a bénist d'un filz, un samedi, baptizé le sept juin (Dieu le veuille bénir). Son nom : Samuel {**Chaillet**}. Est décédé le premier juillet dudict an 1642.

...

[p. 91] ... Le 15e {juin 1642}, la Seigneurie a faict un festin au chasteau de Neufchastel à tous les officiers des deux comtéZ, recepveurs et autres pour la réjouissance des nopces de Son Altesse nostre prince {**Henri II d'Oléans-Longueville**} avec la princesse Marie de Bourbon, fille du prince de **Condé**. Messieurs les Quatre-Ministraux y feurent aussi; et avoict une compagnie d'envyron deux centz mousquetaires, avec du canon sur le cymetière proche l'église, qui tyroyent en bevant les santéz.

.....

[Ms A 636]

[f. 1r] ... Le mesme jour {26 mars 1643}, Dieu a retiré à soy un filz au beau-frère, Emer **Rossellet**, ministre à Bevaix. Son nom : Daniel.

...

Le 6 {avril 1643}, Dieu a retiré à sa part mon oncle, Gulliaume **Chailliet**, envyron les deux heures du soir, aagé de 85 ans. C'estoict le plus vieux de cinq frères et les a tous survescus.

Le 9, Dieu a retiré à sa part Marrie, fille de feu mon frère, Louy **Chailliet**, aagée d'envyron 15 ans, à Saint-Aubin le Lac où sa mère c'estoict remariée au chastelain dudict lieu.

...

Le 17 dudict, Abraham, filz du beau-frère le chastelain **Rognon**, mon fillieul a esté ensevelict.

...

Le 20 {mai 1643}, le cousin Josué **Rollin**, de Neufchastel, a esté ensevellit.

Le 21, le cousin Louy, filz de feu mon oncle Gulliaume **Chailliet** a presté sermant d'ancien du consestoyre en la place de son père. Je luy ay presté ledict sermant.

...

[f. 1v] ... Le 25 juin, j'ay esté parrain avec le sieur Pierre Thomasset, de Collombier, d'une fille (son nom : Ester) estant au sieur Isaac **Bedaux**, de Cormondrèsche. Marreynnes, la femme du sieur Isaac Monin, de Bosle, lieutenant de Boudry, et Jeanne, femme de Jean Necoud, de Cormondrèsche (Dieu la bégnie).

...

Le 6 septembre, entre les huict et neuf heures du matin, un mercredy, Dieu m'a bégnist d'un filz, baptizé le 12. Son nom : Frédrich {**Chailliet**}.

Le 25, David **Jaynin**, aagé d'envyron cent ans, a esté ensevelict.

....

[f. 2r] ... Le 27 janvier 1644, Dieu a retiré à sa part mon oncle Jean **Petitpierre**, ancien recepveur en la barronnie du Vauxtravers, frère de feu la mère de ma femme. N'avoict jamais esté marié. Estoict aagé d'envyron 60 ans. Mouru d'une appoplexie qui le surprint la nuict le 22 dudict, et perdict la parrolle. Fust ensevelict le lendemain en l'esglise de Mostier-Travers (Dieu luy a faict paix).

...

[f. 2v] ... Le 26 {novembre 1644} furent faictes les nopces de Claudy, filz de feu le cousin Jean **Lardy** avec Barbelly, fille du sieur Christofle **Perrot**, ministre à Engollon (Dieu les bégnie, amen).

[f. 3r] ... Le 18 {janvier 1645}, ... les pescheurs venants de mie lac furent acullits de ce grand et furieux vent que plussieurs furent en danger, nottemment Franceoys **Bojon-dict-Breton** et Pierre **Junoud-dict-Banderet**, son beau-filz. Le vent les portat à Neufchastel et, estant abordé et tiré leur batteau à sec, se fracassa le lendemain.

...

Le 15 février, Anthoyne **Taillon**, aagé de nonnante-troys ans a esté ensevelict. Il estoit natif de Gléresse, avoict esté longtemps serviteur de feu mon grand-père, le mayre Perrochet. Et, dempuits, avoict toujours esté nostre vigneron et dans le service de nostre maysson à relier et autre service. Et, dix ou onze ans

avant sa mort, estoict devenu aveugle, et ma mère l'a toujours nourry et entretenu sans luy avoir laissé faulte de rien.

...

Le premier avril, ma soeur, Roze, femme du sieur Emer **Rosselet**, ministre à Bevaix, est décédée envyron les onze heures de la nuict. Ensevelye le 3 dans l'église dudict Bevaix, aagée de 21 ans et demy. N'a laissé qu'une fille nommée Isabeau.

[f. 3v] Le 16 avril furent faictes les fyançailles de Jean-Jacques, filz de feu le sieur greffier Louy **Cortailiod**, avec Sara, fille du sieur Jean **Cordier**, juré et gréphier en la Justice de Saint-Blayse. Et le 18, furent faictes les fyançailles de Benoit, frère dudict Jean-Jacques {**Cortailiod**}, avec Elizabet, fille du sieur Jacques **Sergeant**, de Pezeux (Dieu les veuille bénir, amen).

...

Monsieur Franceoys d'**Affry**, gouverneur de Neufchastel et advoyer de Frybourg, estant allé en carrouse à Bourbonne [*Bourbon-Lancy en Saône-et-Loire*] boyre des eaux, estant tout mallade, mourrut le 25 may à Moulin en Bourbonnois et y fust ensevelict.

...

Le 17 {juin 1645}, furent faictes les nopces de Benoit et de Jean-Jacques **Cortailiod**, frères (Dieu les bénie, amen).

...

[f. 4r] ... Le 19, les nopces de Jonas, filz de feu David **Fornachon**, avec Elize, fille de Jean **Petie**, de Cormondresche (Dieu les bénie, amen).

La bourgeoisie de Valangin

par Germain HAUSMANN

Suite à notre conférence tenue le 14 novembre 2008, nous avons choisi d'éditer deux textes qui montreront à nos lecteurs l'organisation de la Bourgeoisie de Valangin. Celle-ci, très complexe, ne pouvait être résumée en quelques mots. Essayer d'en faire un bref résumé, d'en faire un PV, aurait été une gageure impossible à tenir, à moins d'imprécisions ou de raccourcis fâcheux.

Nous avons sélectionné pour vous deux rédactions abordant l'aspect institutionnel des choses, la première faite en 1806 pour le maréchal Berthier, chef d'Etat-major de Napoléon, pour lui présenter les institutions de notre pays dont il venait d'être nommé prince et qu'il ne connaissait pas du tout. Ce texte a été écrit par le Conseil d'État et représente le point de vue de celui-ci vis-à-vis de la Bourgeoisie de Valangin. L'humeur procédurière de cette dernière y est donc stigmatisée.

Le second a été produit en 1831, alors que de profonds changements allaient intervenir dans la structure de l'État. Le délégué du roi de Prusse, Monsieur de Pfuel, avait demandé aux principales communautés de l'État de se présenter. Le texte édité ici montre le point de vue de la Bourgeoisie; l'éclairage est donc différent et apporte de nouvelles informations par rapport au premier. Il faut en outre noter que, même si la Bourgeoisie se considérait comme un organe conservateur, certains changements avaient été apportés dans sa structure et ses institutions au cours des dernières années.

Bonne lecture ! Nous espérons qu'elle sera fructueuse pour le grand nombre de Neuchâtelois qui descendent de bourgeois de Valangin.

Extrait du registre intitulé "Essai sur l'état actuel de la Principauté de Valangin" présenté en 1806 au nouveau prince de Neuchâtel, Alexandre Berthier

AE Neuchâtel, Fonds Berthier, 1/B, p. 27-32

La Bourgeoisie de Valangin est la plus bizarre par son organisation.

Elle diffère d'abord de toutes les autres en ce qu'elle n'a aucune autorité municipale ni judiciaire. Elle exerça très probablement autrefois cette autorité, on ignore à quelle époque elle en fut privée.

Cette Bourgeoisie s'est étendue successivement sur tous les points [cardinaux] de la Principauté, mais principalement dans le Val-de-Ruz et les Montagnes. Elle est

aujourd'hui la plus nombreuse de toutes. Le nombre de ses votans s'élèvent à environ 6500. On peut dire qu'elle embrasse à peu près la moitié de la population de l'État.

[p. 28] Elle n'a point d'autorité municipale ni judiciaire, et cependant elle a, ou du moins prétend avoir, des communes sous son ressort; ce sont toutes celles du comté de Valangin. Son influence à l'égard de ces communes consiste à réclamer pour elles toutes les fois qu'elle croit leurs privilèges attaqués. Au moindre signal qui la porte à croire que ses privilèges ou ceux des communes de son ressort sont menacés, on voit ses chefs se mettre en route sur le champ et venir entourer l'autorité de leurs remontrances. La plus importante de toutes ses prétentions est la part qu'elle veut exercer sur la législation par son tribunal des Trois États. Nous en parlerons ailleurs [NdR : *Nous n'avons pas transcrit ce texte*].

L'administration de la bourgeoisie de Valangin est confiée à un Conseil qui se renouvelle tous les trois ans lors des Assemblées générales de la Bourgeoisie.

Le **Conseil** est composé de trois maîtres-bourgeois et du boursier nouvellement élus, des trois maîtres bourgeois et du boursier sortis de charge et des 27 conseillers, ce qui fait 35 membres.

Le maître-bourgeois en chef est toujours choisi à Valangin, le second dans le Val-de-Ruz et le troisième dans les Montagnes.

Le boursier doit être de Valangin ou du Val-de-Ruz; et les conseillers sont pris en nombre inégal dans toutes les communautés du comté de Valangin et dans celles de Boudevilliers, des Ponts et de La Brévine.

[p. 29] Il y a en outre deux huissiers appelés sautiers, l'un de Valangin et l'autre des Montagnes.

Pour parvenir à l'un des emplois de la Bourgeoisie, il faut être né bourgeois de Valangin. On n'admettrait pas à l'un des principaux offices une personne qui tiendrait des fonctions du Prince ou un bourgeois de Neuchâtel.

Les élections des quatre ministraux [*sic*] supérieurs se font à la pluralité des suffrages individuels de tous les bourgeois de Valangin présents à l'Assemblée triennale. Huit jours avant cette assemblée, les candidats doivent régulièrement faire leurs offres dans un conseil convoqué pour les recevoir. Si leur nombre excède celui de deux, l'une des opérations de l'Assemblée générale de la Bourgeoisie est de le réduire à deux, de telle manière que ce sont les bourgeois de Valangin [NdR : *habitant à Valangin*] qui font la réduction pour le Val-de-Ruz, les bourgeois du Val-de-Ruz pour Valangin et ceux des Montagnes pour les Montagnes.

La réduction n'a pas lieu pour la place de boursier.

Quand les réductions ont été faites, on procède par un nouveau suffrage de la totalité des bourgeois à la nomination du boursier et des trois maîtres-bourgeois.

Pour accélérer l'opération des suffrages, les bourgeois se réunissent par communes sous la présidence de leurs conseillers; et ceux qui ne sont pas communiens de quelque village forment sous la bannière de Valangin un rassemblement particulier. On réunit ensuite la totalité des suffrages. C'est [p. 30] le Conseil sortant de fonction qui nomme le Conseil qui doit lui succéder.

Les chefs de la Bourgeoisie s'adjoignent plus ou moins de personnes à proportion de l'importance des délibérations. Lorsque les quatre magistrats modernes se réunissent seuls, on les appelle les **maîtres-bourgeois**. Si les quatre magistrats sortis de place se joignent à eux, cette réunion est nommée l'**abrégé du Conseil**. Si d'après l'importance de l'objet cet abrégé ne suffisait pas, on convoque le **Conseil**. Quelques fois le Conseil se trouve suffisant pour prononcer sur les matières qui lui sont soumises; d'autres fois il appelle dans son sein, - ou le Conseil qui l'a précédé et c'est ce qu'on appelle **Double Conseil**, - ou des députés des communautés et cette assemblée forme l'**abrégé de Bourgeoisie**. Et comme les députés des communautés ont consulté les bourgeois dans leurs communes respectives, c'est la majorité de leurs suffrages rapportés au Conseil qui forme sa résolution. Ainsi se traitent toutes les loix que le souverain propose, toutes les ordonnances, tous les mandemens que le Conseil d'État veut promulguer au nom du souverain.

L'**Assemblée générale** de la Bourgeoisie ne peut avoir lieu que tous les trois ans. Cette assemblée se tient en plein air, au nombre de six ou sept mille [*participants*]. Les bourgeois y paraissent armés de sabres ou d'épées. Les magistrats qui vont sortir de place y rendent compte de leur gestion et ce compte [*rendu*] n'est pas toujours écouté tranquillement. [p. 31] Le maître-bourgeois en chef appelle au serment les bourgeois qui ne l'ont pas prêté; et l'on procède ensuite au renouvellement de la magistrature.

S'il se présente une question importante à décider dans l'intervalle des Assemblées générales, le Conseil en informe les bourgeois par une lettre circulaire qui provoque une assemblée dans chaque commune sous la présidence du conseiller. Ce conseiller est chargé de recueillir les suffrages et de les faire parvenir au Conseil, où ils sont comptés et réunis pour constater la pluralité.

Le maire de Valangin [= *le représentant du Prince*] n'assiste plus depuis fort longtemps aux assemblées des maîtres-bourgeois et des Conseils de Valangin. Il ne peut non plus assister que comme simple bourgeois aux réunions des bourgeois par communauté.

Les privilèges de la Bourgeoisie de Valangin consistent surtout à ne pas payer certaines redevances en argent ou en nature que d'après un taux réglé par les chartes ou concessions.

L'influence de cette Bourgeoisie devenait colossale. Ses remontrances, poussées quelquefois jusqu'au ridicule, ont souvent entravé le gouvernement dans ses mesures les plus sages. Voilà le mal et il est très grave. Mais d'un autre côté, on ne peut se dissimuler que l'amour de beaucoup de Neuchâtelois pour leur patrie tient un peu à ces institutions. On en a vu presser de longs voyages pour assister à une Assemblée générale de [p. 32] la Bourgeoisie. Des vieillards veulent en voir encore une avant de mourir et il faut qu'un bourgeois de Valangin soit bien malade, ou bien éloigné, pour manquer à une journée qu'il regarde comme sa plus belle fête.

Quant aux biens de la Bourgeoisie, nous pouvons en donner le bilan exact :

- elle possède en obligations	83729 livres	14
- elle possède en intérêts et reliquats arriérés	9775	“ 4
- elle a des vergers évalués à	5040	“
- une maison évaluée à	1600	“
- des obligations à peu près nulles par défaut de solidarité	1442	“
- différents meubles qu'on peut évaluer à	227	“
ce qui fait une somme totale de	101813	“ 18

mais il faut diminuer sur le premier et le second article environ le quart pour mauvaises créances

24813 “ 18

Et alors tout le capital de la Bourgeoisie se trouvera réduit à la somme de

77000 livres

[*NdR : A titre de comparaison, Neuchâtel a un revenu de 10.000 £ par an + 93.000 £ pour le Fonds Pury, Boudry 2000 £, Le Landeron 954 £. Le pasteur du Locle a 2112 £ de revenu par an*]

Esquisse de la Bourgeoisie de Valangin

Extrait des Procès-verbaux de la Bourgeoisie de Valangin

ABouValangin, n° 28, p. 416-425

texte édité par Germain HAUSMANN

Les libertés et les franchises dont jouissent les sujets de la Principauté de Neuchâtel et Valangin sont des concessions de leurs souverains, soit qu'elles leur aient été faites gratuitement, soit qu'ils les aient acquises à prix d'argent. Il résulte de là que tous les droits que les principes attribuent en général aux souverains doivent l'être particulièrement aux princes de ce pays, lorsque les peuples n'ont pas en leur faveur des concessions expresses par lesquelles le Souverain a abandonné ou modifié une partie de ses droits.

Depuis l'abolition des *astrictions* et des redevances personnelles auxquelles de certaines personnes étaient soumises, tout homme jouit dans ce pays de la qualité d'homme libre. Mais les bourgeois de Valangin ont en outre de certains privilèges soit particuliers soit communs aux membres des autres bourgeoisies ou d'une partie seulement des autres sujets de l'État.

1° - Par acte du 30 mars 1701, Marie, duchesse de Nemours et princesse de Neuchâtel et Valangin, a octroyé un abri [NdR : *valeur en argent d'une redevance en nature*] qui réduit de telle manière les cens directs dus par les bourgeois de Valangin, qu'ils ne [p. 417] les payent dans toute l'étendue de la Principauté que sur le pied de sept batz pour l'émine de froment, dix creutzers pour l'émine d'avoine et trois creutzers pour le pot de vin, avec cette exception toutefois que les cens dus aux vassaux et ceux pour moulins et fours rentrent dans la règle générale qui fixe le prix des cens selon le prix courant des denrées dont ils se composent.

2° - Les bourgeois de Valangin ont des concessions anciennes qui leur accordent une liberté de commerce illimitée, particulièrement quant aux vins étrangers. Cependant, on doit observer que, quant aux vins étrangers, on a toujours disputé à la Bourgeoisie le droit de les faire entrer dans le Vignoble et qu'à plusieurs reprises, elle a reconnu la légalité de mesures prohibant leur importation dans cette partie du pays.

3° - Les maîtres-bourgeois de Valangin assistent aux sessions ordinaires du Souverain Tribunal dudit lieu pour faire des protestations contre les *jugemens* qui porteraient atteinte à la constitution de l'État.

4° - Les bourgeois de Valangin ont toujours exercé le droit de remontrance contre les mesures et ordonnances du gouvernement quand elle leur paraissaient attentatoires à leurs franchises et libertés ou aux institutions [p. 418] institutions [sic] générales qui régissent l'État.

5° - Toujours aussi, ils ont joui de la faculté de se réunir en Assemblées générales ou en Assemblées partielles dans les communes ou paroisse du ressort de la Bourgeoisie pour délibérer sur les affaires publiques sans avoir besoin, pour ce, d'une permission préalable du gouvernement ou de ses *représentans*, même dans le *tems* où cette permission était nécessaire pour les Assemblées de communauté.

Le prince seul peut faire des bourgeois de Valangin, mais aussi il n'y a que le Conseil de Bourgeoisie qui puisse les incorporer. De là, la division des bourgeois en bourgeois incorporés et non incorporés.

Les premiers sont aptes dès qu'ils ont atteint l'âge de majorité à assister aux assemblées de Bourgeoisie, à participer aux élections, à occuper des emplois dans le corps et à réclamer la protection de la Bourgeoisie lorsqu'ils sont *lézés* dans leurs droits et privilèges, protection pour laquelle ils n'ont jamais aucun *fraix* à payer, quelque considérable que soit la dépense qu'elle occasionne à la corporation.

Les bourgeois non incorporés n'ont au contraire aucun de ces droits et avantages. Tout ce que leur vaut leur qualité, c'est de profiter comme les bourgeois incorporés de l'abri [p. 419] favorable dont on a parlé plus haut pour le paiement des cens fonciers.

La Bourgeoisie n'accorde jamais de secours aux bourgeois nécessiteux et n'exerce aucun droit de basse police dans les lieux de son ressort comme le font les communautés. Elle est une corporation purement politique dont la vocation est de réclamer, même à la réquisition d'un seul de ses membres, contre tout ce qu'elle envisage comme contraire à ses libertés et franchises particulières ou à celles des peuples de cet État en général.

Son Conseil est composé de vingt-sept conseillers dont les fonctions durent trois ans, et de six maîtres-bourgeois et de deux boursiers qui siègent trois ans comme modernes et trois ans comme anciens. Ainsi le Conseil est entièrement *renouvelé* tous les trois ans, sauf que les maîtres-bourgeois et le boursier modernes demeurent encore pendant le même *tems* comme anciens et succèdent à ceux qui siégeaient à ce titre et qui sortent alors. Voici comment ces divers emplois sont répartis :

Le ressort de la Bourgeoisie se divise en trois départements.

- le premier est formé du seul bourg de Valangin, ainsi que de la Borcarderie et de Bussy.

- [p. 420] Le second département appelé le Département du Val-de-Ruz, est formé des autres communautés de la Juridiction de Valangin [NdR : soit *Fenin, Vilars, Saules - Savagnier - Dombresson - Villiers - Le Pâquier - Chézard-Saint-Martin - Cernier - Engollon - Fontaines - Fontainemelon - Les Hauts-Geneveys - Boudevilliers - Coffrane, Les Geneveys-sur-Coffrane*] et du village de Montmolin.

- Le troisième département, soit le Département des Montagnes, se compose de toutes les autres communautés du comté de Valangin [NdR : soit *La Sagne, Le Locle, La Chaux-de-Fonds, Les Planchettes, Les Brenets*], plus quelques-unes du Comté de Neuchâtel, savoir : de La Brévine, de La Chaux-du-Milieu et des Ponts-de-Martel.

Il est élu un maître-bourgeois dans chacun de ces départements, en sorte qu'ils en ont toujours chacun deux dans le Conseil, un moderne et un ancien. Le boursier ne peut être pris que dans l'un des départements de Valangin ou du Val-de-Ruz.

Les conseillers se répartissent comme suit :

- Valangin en fournit	1
- Les treize communautés ou paroisses du second département, chacun un	13
- Le Locle et La Chaux-du-Milieu	4
- La Sagne	2
- La Brévine	2
- La Chaux-de-Fonds	2
- les trois autres communes du Département des Montagnes, chacune un	<u>3</u>
Total	27

[p. 421] Autrefois on admettait les offres de services, mais depuis 1820 elles ne sont plus reçues si ce n'est pour l'emploi de boursier. Les maîtres-bourgeois et les conseillers ne peuvent être choisis que par la voie de l'élection.

Pour être **éligible** à l'emploi de maître-bourgeois, il faut avoir déjà siégé au moins trois ans dans le Conseil, comme boursier ou conseiller.

Pour pouvoir aspirer à l'emploi de boursier, il faut être notaire et fournir le cautionnement d'une corporation.

Pour pouvoir être éligible à l'emploi de conseiller, il faut avoir atteint l'âge de majorité.

Il est bien entendu en outre que pour tous ces emplois la qualité de bourgeois incorporé, une réputation intacte et un domicile permanent dans la communauté par laquelle on est présenté, sont des conditions indispensables.

Lorsqu'il s'agit de vaquer à la **nomination** des maîtres-bourgeois, voici comment l'on procède :

Valangin présente trois candidats.

Chacune des communautés du Département du Val-de-Ruz en présente un, ce qui en élève le nombre à treize.

Les communautés du Département des Montagnes en agissent de même, ce qui porte à sept le nombre des candidats pour ce département.

[p. 422] Ces élections sont faites dans toutes les communautés par leurs bourgeois *ressortissants* convoqués à cet effet l'avant-veille de la Générale Bourgeoisie.

Ces candidats une fois acceptés par le Conseil sont présentés aux bourgeois réunis en assemblées de Générales Bourgeoisie.

Alors les bourgeois des départements de Valangin et du Val-de-Ruz réduisent à deux les trois candidats de Valangin et à deux aussi les treize du Val-de-Ruz.

Les sept des Montagnes sont de même réduits à deux par les bourgeois de ce département.

Ces réductions faites, les deux candidats présentés pour chaque département sont soumis à la votation de la généralité des bourgeois.

On leur soumet en même *tems* les *aspirans* à l'emploi de boursier. S'il n'y en a qu'un, les bourgeois votent pour l'acceptation ou le rejet de ses offres de services.

Les candidats pour les places de conseillers sont élus dans les communautés ou paroisses en même *tems* que ceux pour l'emploi de maître-bourgeois. Les bourgeois *ressortissans* de chacune d'elles en élisent un nombre double de celui des conseillers qu'elle doit fournir.

Ces candidats sont soumis au Conseil dans lequel [p. 423] siègent déjà les maîtres-bourgeois et le boursier qui viennent d'être élus. Il nomme parmi eux les nouveaux conseillers selon l'ordre des communes.

Toutes les élections et votations se font à la pluralité des suffrages.

Au commencement de chaque préfecture, le nouveau Conseil choisit son président au scrutin secret parmi les trois modernes maîtres-bourgeois.

Le boursier réunit à ses fonctions de caissier celle de secrétaire du corps. Mais il n'est pas de droit rédacteur des mémoires ou autres pièces touchant les remontrances. Le Conseil choisit, pour ce, en son sein celui ou ceux qu'il juge convenable d'en charger.

[*Au Conseil*], les maîtres-bourgeois et le boursier moderne ont voix consultative pour toutes les affaires importantes, mais ils n'ont voix délibérative qu'en matière de finances.

Les conseillers président les assemblées de bourgeois qui ont lieu dans leurs districts respectifs.

Les six maîtres-bourgeois et les boursiers forment ce que l'on appelle l'**Abrégé du Conseil** dont la vocation est de régler les affaires administratives d'une faible importance et de préparer les matières qui doivent être soumises au Conseil. Dans l'Abrégé, les modernes ont voix délibératives.

[p. 424] Le **Conseil** a l'administration des biens de la Bourgeoisie. Il décide des réclamations à faire pour le maintien de la constitution de l'État et des privilèges et franchises des bourgeois. Mais, sous tous ces rapports, il consulte les bourgeois

domiciliés dans les lieux qui suivent la bannière, toutes les fois que la chose à traiter est importante. Pour cet effet, il leur soumet le cas dans des circulaires qu'il leur adresse. Les bourgeois s'assemblent [dans les communes], délibèrent et nomment des députés qu'ils chargent de leurs instructions et pleins pouvoirs. Ces députés réunis au Conseil forment un **Abrégé de générale bourgeoisie** qui détermine ce qui doit être fait et dont les résolutions ne peuvent être modifiées par le Conseil.

Quand il s'agit d'objets réglementaires ou d'affaires de finances d'une médiocre importance, on convoque un **Double Conseil**, c'est-à-dire que l'on adjoint au Conseil les conseillers de la préfecture précédente avec les trois maîtres-bourgeois et le boursier qui sont sortis les derniers du Conseil. C'est aussi le Double Conseil qui, au mois de décembre qui suit la Générale Bourgeoisie, reçoit et vérifie la comptabilité de l'ancien boursier.

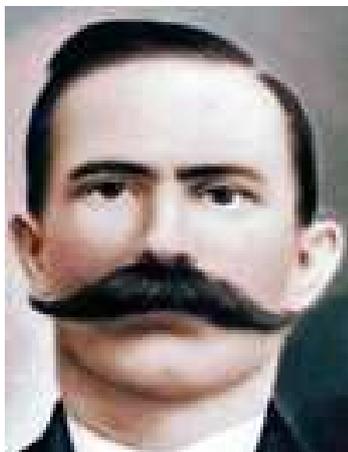
Suivant le but de son institution, la bourgeoisie de Valangin est un corps conservateur, chargé essentiellement [p. 425] de veiller au maintien des droits, franchises et libertés des bourgeois. Aussi a-t-on presque toujours vu son Conseil se déclarer l'ennemi, plutôt que le partisan, de tout changement et n'agir le plus souvent qu'en faveur du statu quo quand l'on tentait d'y déroger. Cependant, dans certains cas, mais fort rares, le Conseil a pris un autre rôle. C'est ce qui lui est arrivé tout récemment puisqu'il a fait des démarches tendantes à faire apporter des changemens notables à nos institutions, mais il n'y a été déterminé que par la nécessité pour diriger et arrêter autant que possible le mouvement et, surtout, pour prévenir tout écart de la voie légale.



Valangin, la collégiale et le château

De La Chaux-de-Fonds à Syracuse (Utah, USA), la saga des GUIGNARD

par Eric James Guignard, USA



Edward Albert Bill

Je m'appelle Eric James GUIGNARD et je suis de la troisième génération née aux États-Unis. Ma famille a émigré de La Chaux-de-Fonds au début des années 1900 pour commencer une nouvelle vie dans un pays aux grandes possibilités. Avant de s'établir à La Chaux-de-Fonds, les GUIGNARD venaient du Lieu, dans le canton de Vaud, et j'ai pu remonter ma lignée jusqu'au milieu des années 1600. Pour cela, j'ai interrogé de nombreux proches, ici en Amérique, et j'ai collectionné des récits, des anecdotes, des photos concernant mes ancêtres et leur vie. J'ai aussi été aidé dans mes recherches en Suisse par deux généalogistes généreux, Paul et Françoise Favre-Martel.

Le premier immigré était un jeune agriculteur du nom d'Edouard (Edward) Albert BILL (demi-frère de mon arrière arrière grand-mère). Edouard a quitté la Suisse à 20 ans pour ne pas faire le service militaire exigé de tout citoyen suisse. Il est arrivé à Ellis Island, le 14 mars 1887, à bord du paquebot "Champagne".

Il a d'abord travaillé pour une compagnie de chemin de fer, ce qui l'a amené à voyager dans tout le pays. Il a finalement décidé que c'était l'Etat d'Utah qui lui plaisait le plus, et il s'y est installé. Il a acheté une propriété à Syracuse dans le Comté de Davis. Il cultivait des pommes et avait une ferme laitière. Mais il a également investi dans plusieurs entreprises commerciales, notamment dans l'extraction de sel du Lac Salé.

Edward réussit dans les affaires et acquiert une certaine aisance. Aussi décide-t-il de faire une demande de naturalisation pour obtenir la citoyenneté américaine, ce qu'il fait le 2.12.1893. Le processus aboutira finalement dans le courant de l'année 1901.

A la fin de l'année 1901, Edouard retourne à La Chaux-de-Fonds. Il n'avait pas revu sa famille depuis plus de quatorze ans ! Il y retrouve une jeune femme qu'il avait connu autrefois, Georgina JEANNERET-GROSJEAN (la sœur de ma grand-mère), et lui demande de devenir sa femme... ce qu'elle accepte ! Elle rejoint Edouard en 1902, après qu'il ait fait tous les préparatifs nécessaires chez lui, dans l'Utah.

Voici un article paru le 2 février 1903 dans "The Davis County Clipper", Davis Co., UT à propos du mariage d'Edward Bill et de Georgina Jeanneret-Grosjean.

Ed Bill, qui a récemment épousé une jeune femme tout juste arrivée de Suisse, lui a réservé une surprise bien différente de celles que les hommes font généralement aux jeunes demoiselles. Il y a quelques mois, il est allé en Suisse, et lorsqu'il a rencontré celle qui est devenue sa femme, il lui a dit qu'il gagnait environ un dollar et demi par jour pour vivre. Il a ajouté qu'en tant que couturière, elle pourrait facilement gagner un dollar par jour dans ce pays, et l' a assurée qu'avec cela, ils auraient assez pour vivre.

A son arrivée, il est allé la chercher à Ogden (Utah) et l'a conduite à Salt Lake City où ils se sont mariés le jour suivant. En rentrant à Syracuse, dans la soirée, il a emmené son épouse dans sa future demeure et a allumé les lampes à gaz éclairant toutes les pièces.

Elle vit alors que c'était une belle demeure, bien au-delà de ce dont elle avait toujours rêvé, et elle fut submergée par l'émotion ! Elle a appris depuis que son mari avait une fortune de 10'000 \$ à 15'000 \$.

La plupart des prétendants prennent le plus grand soin à se présenter sous leur côté le plus avantageux, mais Edward Bill a choisi une option plus noble."

Edward et Georgina BILL ont eu deux enfants, mais malheureusement, Georgina décède en mettant au monde son deuxième enfant, le 20 août 1905. Edward n'avait pas d'autre famille en Amérique pour l'aider à élever ses deux enfants pendant qu'il travaillait. Il écrit donc à sa belle-mère, Léa JEANNERET-GROSJEAN (née GUIGNARD, mon arrière-arrière grand-mère) pour lui demander de l'aide. Quelques mois plus tard, Léa et ses deux autres filles, Angélique et Léa Jeanne (mon arrière grand-mère) débarquent dans l'Utah pour commencer une nouvelle vie avec leur riche belle-famille.

Léa JEANNERET-GROSJEAN avait perdu son mari en 1896. Il était fabricant de montres et à sa mort, il laissait à sa veuve la



La Chaux-de-Fonds, vers 1900 - La famille Jeanneret-Grosjean. De gauche à droite : Angélique, César Arnold, Georgina, Léa Jeanne et leur mère Léa, née Guignard

charge de leurs quatre enfants. A La Chaux-de-Fonds Léa et ses enfants devaient travailler de longues heures à des travaux manuels pour "faire bouillir la marmite". Léa travaillait comme couturière dans un atelier où sa fille Léa Jeanne travaillait aussi en plus de l'école. Angélique était vendeuse dans un grand magasin.



Adrien Guignard et sa femme Rosa, née Waeffler dans l'Utah, entre 1906 et 1909

Le fils de Léa, César Arnold, était déjà parti en Amérique en 1904 pour essayer d'y faire fortune. Il avait été tué tragiquement, très jeune, alors qu'il travaillait dans un camp de bûcherons, en 1918.

Quelques temps après l'arrivée de sa belle-mère et de ses belles-sœurs, Edward BILL propose à Angélique de l'épouser. Ils se sont mariés en octobre 1906 et ont eu six enfants.

Léa JEANNERET-GROSJEAN (née GUIGNARD) appréciait beaucoup la vie en Amérique. Elle écrivit en Suisse et réussit à convaincre son jeune frère, Adrien, de venir la rejoindre. Adrien GUIGNARD avait épousé Rosa WAEFFLER, la demi-sœur d'Edouard BILL, de sorte que tout le monde se connaissait ! Ce sont mes arrière arrière grands-parents. Ils sont arrivés dans l'Utah en 1906

avec leurs trois enfants, Adrien Armand (mon arrière grand-père), Jeanne Hélène et Marcel André GUIGNARD.

Contrairement aux autres, Adrien ne s'est pas plu en Amérique. Il avait été bijoutier à La Chaux-de-Fonds, et avant lui, son père, avait été horloger. Dans l'Utah, la communauté où il vivait était essentiellement agricole. Adrien a dû abandonner son métier pour être agriculteur. Il en a été très malheureux. Il décéda peut-être, en 1909.

Les enfants grandissaient et Rosa GUIGNARD (née WAEFFLER) s'occupait seule de la ferme. Elle aussi, à son tour, écrivit à La Chaux-de-Fonds pour inviter sa sœur, Bertha SANDOZ (née WAEFFLER) et sa famille à venir vivre avec elle en Amérique... ce qu'ils ont fait en 1911 ! Georges Carlo SANDOZ, le mari de Bertha, était conducteur de tramway. Georges et Bertha ont émigré avec leurs trois enfants, Marguerite Hélène, Georges William, et Blurette Eglantine, ainsi que le père de Georges, Ulysse Edouard SANDOZ.

Au total, dix-sept membres de ma famille élargie, de cinq lignées différentes, sont venues de La Chaux-de-Fonds pour s'installer dans l'Etat de l'Utah.

La région où les membres de ma famille se sont installés est l'épicentre de l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des derniers jours (aussi appelés mormons). Bon nombre d'entre eux se sont convertis à cette religion qu'ils pratiquent encore aujourd'hui. Rosa GUIGNARD (née WAEFFLER) s'est beaucoup engagée dans cette Eglise et a fait des recherches généalogiques qui sont "scellées" dans les archives de l'Eglise. J'ai appris par là beaucoup de choses sur ma famille !

Adrien Armand GUIGNARD et Léa Jeanne JEANNERET-GROSJEAN, mes arrière grands-parents, étaient cousins germains. Ils se sont mariés en 1913 et ont eu huit enfants. Adrien Armand GUIGNARD a été durant de longues années mineur dans les mines d'argent et de cuivre, menant une vie très dure. Plus tard, il a emmené sa famille à Los Angeles, dans l'État de Californie. Il a changé de métier et s'est mis à fabriquer des armoires et des meubles en bois. un hobby que je continue de pratiquer !

De ces dix-sept immigrants sont issus trente-huit enfants, la première génération américaine. Ces trente-huit enfants ont à leur tour eu cent-dix-neuf enfants. La troisième génération, dont je fais partie, est si nombreuse que je n'ai pas pu compter !

Ma famille vit toujours à Los Angeles. D'autres descendants se sont installés dans tout le pays, mais beaucoup résident encore dans l'Utah aujourd'hui.

Mon grand-père Adrien Edward GUIGNARD (le fils d'Adrien Armand GUIGNARD et de Léa Jeanne JEANNERET-GROSJEAN) a épousé une femme d'ascendance mixte écossaise et allemande. Mon père, Gerald Ray GUIGNARD, a épousé une femme d'ascendance mixte anglaise et néerlandaise. J'ai épousé mon amour d'enfance, une immigrée venue de Monterrey, au Mexique, d'origine espagnole. En vérité, l'Amérique est un melting-pot de diverses nationalités. Notre petit garçon pourra remonter ses origines dans de nombreux pays du monde !

Eric James Guignard, le 6 février 2009



La famille Sandoz. Au premier, de gauche à droite : Edouard Ulysse Sandoz, Marguerite Hélène, Bertha (née Waeffler), Bluette Eglantine. Derrière : Georges Carlo et Georges William

Liste des immigrants de La Chaux-de-Fonds dans l'état de l'Utah (USA)

1. Edouard (Edward) Albert Bill (17.12.1866-12./11.1945), arrivé aux Etats-Unis le 14.3.1887
2. Georgina Jeanneret-Grosjean (épouse Bill) (6.8.1876-20..1905), arrivée en 1902
3. César Arnold Jeanneret-Grosjean (8.6.1886-28.2.1918), arrivé le 14.6.1904
4. Léa Guignard (épouse Jeanneret-Grosjean) (11.1.1856-11.12.1939), arrivée le 3.3.1906
5. Angélique Jeanneret-Grosjean (épouse Bill) (27.9.1880-20.11.1940), arrivée le 3.3.1906
6. Léa Jeanne Jeanneret-Grosjean (épouse Guignard) (2.1.1885-24.3.1977), arrivée le 3.3.1906
7. Adrien Guignard (31.8.1869-19.11.1909), arrivé le 24.9.1906
8. Rosa Waeffler (épouse Guignard) (16.6.1869-16.6.1931), arrivée le 9/24/1906
9. Adrien Armand Guignard (25.10.1892-7.6.1977), arrivé le 24.9.1906
10. Jeanne Hélène Guignard (20.12.1894-21.8.1974), arrivée aux le 24.9.1906
11. Marcel André Guignard (12.5.1896-30.7.1969), arrivé le 24.9.1906
12. Ulysse Edouard Sandoz (26.12.1838-2.7.1916), arrivé aux Etats-Unis le 14.3.1911
13. Georges Carlo Sandoz (22.4.1875-17.4.1944), arrivé le 14.3.1911
14. Bertha Waeffler (épouse Sandoz) (28.10.1872-5.6.1936), arrivée le 14.3.1911
15. Marguerite Hélène Sandoz (5.2.1894-4.2.1967), arrivée le 14.3.1911
16. Georges William Sandoz (1.2.1896-7.11.1966), arrivé le 14.3.1911
17. Blurette Eglantine Sandoz (22.7.1900-15.5.1977), arrivée le 14.3.1911

Les Suchard, chocolatiers, descendants d'huguenots persécutés.

Recherches de Pierre-Arnold Borel

Jean Suchard naquit à Combovin dans le Dauphiné en 1650. Combovin se situe à l'est de Valence. La famille Suchard était huguenote comme la plupart des familles vivant dans ces vallées isolées.

Louys Suchard descendant de Jean. Natif de Combovin lui aussi, décide de gagner la Suisse pays de liberté religieuse, fuyant les dragonnades ensuite de la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685. Passant par Genève il va vivre au Pays de Vaud, à Onnens où, le 15 décembre 1707, il épouse **Marie-Magdelaine Dupuy** née le 19 août 1685, Champenoise de Morcerf en Brie, qui est également réfugiée pour cause de religion. Marie-Magdelaine et Louys vont vivre à Boudry en la principauté de Neuchâtel en Suisse où naissent leurs 7 enfants. Louys décède le 6 avril 1751 et Marie-Magdelaine le 19 octobre 1752. Leurs enfants ont été baptisés au temple de Boudry, ils sont:

Jeanne-Marie baptisée le 5 décembre 1708; meurt enfant.

Abram-Louis baptisé le 1^{er} février 1711. Epousera au dit-lieu, le 9 décembre 1740 Elisabeth Amiet.

Guillaume ligne directe; baptisé le 9 juin 1713.

Jean-Pierre baptisé le 29 décembre 1715, meurt en bas âge

Daniel baptisé le 16 avril 1719

Jean-Pierre baptisé le 11 janvier 1722

Jeanne-Marie baptisée le 26 novembre 1724.

Un autre fils de Jean, donc frère de Louys, prénommé Pierre se réfugia aussi en la principauté de Neuchâtel. A Boudry il pratique son métier de tisserand d'étoffes de laine. Tous deux obtinrent la bourgeoisie neuchâteloise en date du 4 juin 1708.

Guillaume Suchard fils de Louys est né le 9 juin 1713 à Boudry. Bourgeois du dit lieu, paysan, vigneron, propriétaire de ses terres. Après son décès fin juin 1765 il est porté en terre le 1^{er} juillet suivant. Le 7 janvier 1747 il avait épousé **Jeanne Marie Bindith** fille d'un communier de Boudry, village où naissent leurs 5 enfants:

Guillaume ligne directe né le 24 décembre 1747

Jean Louis né le 30 juin 1750, baptisé au temple le 11 juillet suivant

Abraham né le 14 décembre 1752 et baptisé le 24. Il mourra l'année suivante, le 25 octobre.

Suzanne Madeleine née le 21 décembre 1754, baptisée le 29 du mois. Elle meurt à l'âge de 8 ans, le 6 décembre 1762.

Samuel né le 3 mars 1758, baptisé le 19 du même mois. Mourra à Boudry en 1820 porté en terre le 18 septembre. Sa femme, Jeanne Marie Trellis, a été baptisée à Fleurier le 2 novembre 1755 et est décédée le 13 février 1832 à Boudry.

Guillaume Suchard fils de Guillaume. Né le 24 décembre 1747 à Boudry, village où il décèdera le 29 août 1833. Il a épousé **Louise Sophie Dubey** née à Grandcour près de Payerne le 19 novembre 1759. Décédée à Boudry le 12 novembre 1835. Leurs enfants sont nés à Boudry:

Louis né le 13 août 1785. Un certificat d'origine daté du 2 mars 1806 lui est établi par les autorités du village car il s'expatrie vers les Amériques.

Frédéric Guillaume né le 25 juin 1788; épouse Rosine Wyss.

Jeanne Salomé née le 21 avril 1791; elle épousera, à Boudry, le vigneron Guillaume Bindith, de Boudry, le 3 octobre 1812.

Guillaume Henri né le 25 février 1794. Son épouse sera Judith Schwarz.

Samuel Philippe né le 9 octobre 1797 **ligne directe**

Rosalie née le 25 octobre 1799. En 1830 elle épouse Jean Jacques Backhofner.

Auguste né le 27 juin 1802.

Guillaume Suchard, à l'âge adulte, quitte le Boudry de sa jeunesse pour aller vivre à La Chaux-de-Fonds. Dans ce village il ouvre un commerce de marchand drapier. Son affaire prospéra rapidement, la clientèle de cette région lui promet un avenir florissant. Mais, hélas, le triste lundi 5 mai 1794, après une nuit infernale pour les habitants de La Chaux-de-Fonds tout vient de sombrer dans les flammes de l'incendie de terrible mémoire; se voyant ruiné comme presque tous ses voisins de malheur, Guillaume retourne avec sa famille à Boudry et y reprend courageusement, en location, l'Hôtel de Commune. Il soigne, en même temps, les vignes et autres terres à lui advenues par héritage de famille.

Samuel Philippe Suchard prénommé surtout Philippe. Fils de Guillaume. Bourgeois de Boudry, il y est né le 9 octobre 1797 et baptisé au Temple réformé le 28 du même mois. Décédé le 14 janvier 1884. Le 25 octobre 1828 avait épousé, à Neuchâtel, la fille d'un professeur Jordan; *la famille Jordan est d'origine vaudoise.*

Rose Frédérique Jordan est née le 13 juin 1803 et décèdera le 1^{er} février 1870. Leurs enfants:

François Louis Emile né le 14 août 1829. Décédé en mai 1839.

Louise Rosalie née le 4 septembre 1830. Décédée le 6 décembre 1904. Epouse Edouard Wodey né le 19 décembre 1819, décédé le 31 mai 1876; confiseur au

5 de la rue du Seyon à Neuchâtel. En 2009, sous la raison sociale Wodey-Suchard S.A., la confiserie salon de thé est toujours exploitée.

Frédéric Guillaume né le 21 mai 1832, il meurt à l'âge de 4 mois à Blumenstein. Etant né dans une famille aux idées royalistes ses parents lui avaient donné les mêmes prénoms que le roi de Prusse prince de Neuchâtel: Frédéric Guillaume III. D'ailleurs, l'on peut ajouter ici que le roi de Prusse prince de Neuchâtel *appréciait beaucoup le chocolat Suchard.*

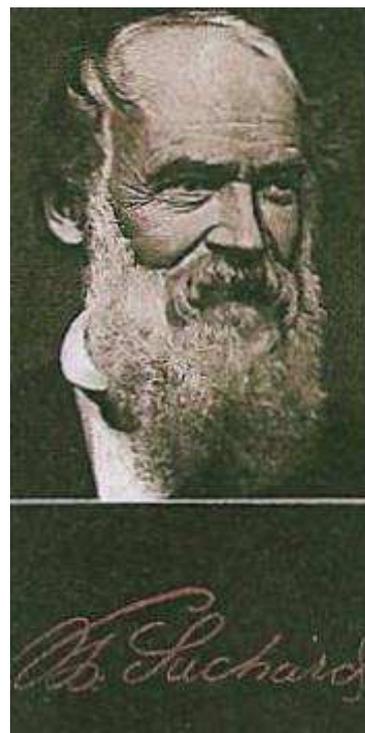
François Louis Philippe prénommé communément Philippe. Né le 16 mars 1834. **Ligne directe.**

Rosalie Louise née le 1er avril 1837; décédée le 6 janvier 1890. Le 31 juillet 1861, elle épouse Edouard Simond, d'origine vaudoise, né à Yverdon le 10 novembre 1832. Décédé à Neuchâtel le 4 mars 1910.

Henri né en avril 1838, décédé en mai 1839.

Marie Eugénie née le 14 avril 1839, décédée le 15 avril 1900. Epouse Johannes Carl Maria Russ né le 22 novembre 1838, décédé le 12 janvier 1925.

Samuel Philippe Suchard dès son enfance se familiarisa avec les travaux des champs avec un caractère curieux et ingénieux. Sa fille racontera plus tard qu'il avait dû se rendre à pied de Boudry à Neuchâtel à la pharmacie Matthieu, acheter selon ordonnance médicale, une livre de chocolat pour sa mère malade. Pour l'époque le prix de 6 francs était exorbitant. Le chocolat ayant fortifié sa mère le gamin se livra à des réflexions à ce sujet. A l'âge de 13 ans il est envoyé en Argovie, à Lenzbourg, à pied



Philippe Suchard

depuis Neuchâtel, arrivant dans la famille d'un pasteur pour apprendre la langue allemande. Après deux années utiles Philippe reprend, à pied, avec joie, le chemin de sa maison. Durant l'hiver il fréquente l'école de Boudry, puis après avoir fait sa Première Communion au temple du village il commencera son apprentissage de confiseur à Berne chez son frère aîné qui y tenait une Konditorei. Frédéric Guillaume fait travailler son petit frère des 14 heures par jour. Cela n'empêche pas Philippe de prendre des cours d'italien et d'anglais. Après huit ans de collaboration entre frères, Philippe dispose d'une petite fortune de 6000 frs.

La lecture d'ouvrages relatant de nombreux voyages entretient en lui des illusions dont il berce son imagination juvénile; l'horizon de la Suisse lui semble trop exigü; il rêve de l'Amérique, de ses villes naissantes, des aventures des colons, des

forêts peuplées d'Indiens. Il achète quelques montres et des dentelles de la Principauté de Neuchâtel et de Valangin, beaux produits d'exportation.

Riche d'espérance il quitte la Suisse. Le 1^{er} juin 1824, plein d'envie de s'instruire et de connaître il s'embarque au Havre sur un voilier américain partant pour Baltimore. La connaissance des langues étrangères lui est d'un grand secours. Durant la traversée de 42 jours il fit plus ample connaissance avec le capitaine et les lieutenants en étant invité à leur table. Il prit même des leçons de pilotage en navigation maritime et ceci nous rapproche du 19 juillet de l'année 1834, jour du lancement de son bateau à vapeur L'Industriel sur le lac de Neuchâtel.

Philippe, quelques mois après son retour d'Amérique, ouvre une confiserie à la rue des Halles à Neuchâtel. En 1826 il loue un moulin désaffecté dont l'unique roue encore utilisée est actionnée par le débit de la Serrières. Elle ne met en action qu'un seul broyeur dans lequel il peut tout de même fabriquer 50 à 60 livres de pâte de chocolat par jour. Malgré les perfectionnements qu'il y apporte son installation technique demeure cependant bien primitive. Alors, pendant les trente premières années sa femme et ses enfants se partagent le travail, etalement pour refroidissement puis moulage en plaques. La vente n'est alors pas très forte. Dès 1840, Philippe s'occupe d'autres intérêts, par exemple au prix de transport plus bas offert par la navigation fluviale. Il fait partie des membres fondateurs de la Société de Navigation " Les Aigles du Haut Rhin". La navigation à côté des chemins de fer intensifie l'exportation du chocolat. Après son succès aux expositions universelles de Londres en 1851 et de Paris en 1855 le chocolat Suchard est adopté avec une faveur grandissante.

François Louis Philippe Suchard fils de Samuel Philippe. Né à Neuchâtel le 16 mars 1834. Bourgeois de Boudry. Décédé le 26 mai 1883. **Emma Langer** son épouse, est née le 23 juin 1839 et décèdera le 14 janvier 1900; ils ont :

Julia née le 5 mars 1863, qui épouse Bror Gö the Sjöstedt né le 13 septembre 1850.

Ida Emma née le 6 septembre 1864, décédée le 20 janvier 1925. A épousé Paul Léon Petitpierre originaire de Couvet, né le 15 décembre 1859

Eugénie Louise Rose née le 9 octobre 1865, décédée le 7 décembre 1920. A épousé Samuel de Perrot, de Neuchâtel, né le 17 juillet 1862.

Emma Louise née le 4 mai 1867, épouse, le 13 mai 1894, J. Ferdinand de Reynier, né le 7 juin 1862; aussi neuchâtelois

Hélène Laetitia née le 2 août 1878; épouse Léopold de Reynier, né le 24 juin 1876.

Dès lors, la branche mâle des chocolatiers Suchard s'éteint.

François Louis Philippe Suchard, dès 1857, parcourt toute l'Europe pour faire connaître et apprécier le chocolat Suchard; et, sous son habile direction la nouvelle fabrique de Serrières, dotée d'une machinerie moderne gagne en importance. Tout semble alors se diriger vers un avenir d'abondance. Malheureusement, vers 1864, Philippe Suchard subit les premières atteintes d'une paralysie qui l'immobilise complètement; après des années de souffrance, il meurt en 1883. Or, en 1860, un jeune Allemand, Carl Russ avait été engagé dans la partie commerciale, parlant allemand, anglais et français, usant de son savoir faire il ouvrit l'ère des commandes auprès de clients sûrs et fidèles en Europe. En 1868 **Carl Russ** entre dans la famille Suchard en épousant **Eugénie Suchard**.

*Petit complément: En 2009, le Musée d'Art et d'Histoire de Neuchâtel et le Musée de l'Areuse à Boudry ont organisé d'importantes expositions pour faire connaître et rappeler la présence et le renom de nos fabriques de chocolat Suchard. Dans le **Journal de Serrières** de mai 1958, Mademoiselle Marthe Fallet 1893-1976, a publié un article sur L'Industrie du chocolat à Serrières. Ses écrits ont été utiles à Pierre-Arnold Borel pour compléter par plus de détails ses recherches généalogiques. Or, il se trouve que Mademoiselle Marthe Fallet était la marraine du généalogiste, et par fierté pour sa marraine, il aime souligner que Mademoiselle Fallet, dans l'administration de cette grande maison fut la première fondé de pouvoirs, poste encore très masculin dans ces années-là.*



Une bien jolie pub rétro

Les anciennes familles de Bevaix

*Conférence donnée par Germain Hausmann
le vendredi 6 novembre 2009 à 19 h 30 au Café de l'Union à Fontainemelon,
rapportée par Françoise Favre-Martel, secrétaire de la SNG*

Un peu d'histoire

Bevaix est l'une des plus anciennes communes de notre canton. Colombier est cité un peu plus tôt, le 12 décembre 937, et Areuse remonte aussi au 10^e siècle, à 939 pour être précis.

En 998, un certain Rodolphe, appartenant à la très haute noblesse du royaume de Bourgogne, désire fonder un prieuré. Dans cette intention, il rencontre à Payerne l'abbé de Cluny, Odilon, et donne à ce nouvel établissement un certain nombre de terres, de biens et de revenus, par exemple les impôts tirés de 10 paysans libres, ce qui nous permet de savoir approximativement qui étaient les habitants de Bevaix à cette époque : trois d'entre eux portent un nom d'origine latine, les autres noms ont une origine germanique.

Ensuite, Rodolphe donne un territoire et une vigne qui vont jusqu'au bord du lac. Le prieuré est ainsi doté d'un territoire, sur lequel s'érigera une seigneurie, qui correspond à peu près à l'actuelle commune de Bevaix. On peut encore voir près du port de Bevaix, dans un jardin privé, un bloc erratique qui marquait la limite des terres du prieuré. A cela s'ajoute encore quelques petits villages, l'église et le village de St-Martin au Val-de-Ruz.

Puis Rodolphe donne encore 40 personnes qui sont des serfs. Là encore, on observe qu'une petite part de ces noms a une origine latine et que la plus grande part a une origine germanique.

Rodolphe sera "avoué" du prieuré, c'est-à-dire défenseur du monastère. Si, au départ, l'avoué est soumis au monastère, par la suite, ce sera le contraire. Le contrat stipule que les avoués seront toujours choisis parmi ses descendants.

Après un silence de presque 2 siècles et demi, on reparle de Bevaix vers 1250.

A cette époque, il y avait trois avoués : Sybille, épouse de Renaud d'Estavayer, descendante sans doute des seigneurs de Gorgier, Girard de Rochefort et Pierre d'Asnens. Vraisemblablement sont-ils issus de trois branches des descendants de Rodolphe. Vers 1250, ils règlent leur différend de manière orale.

Mais en 1263, ces mêmes différends resurgissent, aussi fait-on une convention écrite pour en garder une trace. Les trois avoués ont alors changé : Le fils de Sibille

d'Estavayer de Gorgier, Jacques d'Estavayer, la remplace ; Jacques et Renaud de Colombier ont succédé à Girard de Rochefort. Il en est de même pour Hermann, fils de Pierre d'Asnens. Ce document est intéressant pour nous, parce qu'une liste des noms des familles et des membres du prieuré lui est associée. Mais aucun de ces noms ne reparaissent par la suite.

Il faut attendre le 14^e siècle pour voir apparaître des noms de famille héréditaires à Bevaix toujours portés actuellement.

Les familles de Bevaix

Dans le cadre d'une manifestation populaire à Bevaix, Germain Hausmann a été amené à faire la généalogie de plusieurs famille du village. Voir ci-joint la liste des familles originaires de Bevaix. Ces généalogies seront publiées dans le Bulletin et le présent compte-rendu ne mentionne à propos de ces familles que les personnes sortant du lot.

BARRET Gustave Henry, enfant de Bevaix, est parti en Afrique et il a passé toute sa vie au Congo à Ngayu-Nepoko.

GOTTREUX Henry, mort en 1909, vétéran retraité , il a servi aux USA, ce qui lui a valu une pension de 6 dollars par an...

MAULEY un patronyme qui s'est d'abord transmis par les femmes.

MELLIER , une famille qui se ramifie en de nombreuse branches dont une a "émigré" à Cortaillod.

Jean-Jacques MELLIER, né en 1723, s'engage à 20 ans au service de la France. Il commence sa carrière comme simple soldat et monte en grade peu à peu. Ayant atteint le poste le plus élevé auquel un militaire suisse peut arriver par son seul mérite, celui de lieutenant-colonel, il prend sa retraite en 1792, avec une rente de 3'700 livres par an (un simple soldat touchait 150 livres/an). C'est un bel exemple de quelqu'un qui ne sort pas de la noblesse, mais qui arrive pourtant au sommet de la hiérarchie militaire grâce à ses compétences. Il meurt le 25 novembre 1805.

RIBAUX, la famille la plus nombreuse de Bevaix.

Adolphe RIBAUX (1863-1915), homme de lettres, auteur de poèmes ("Feuilles de Lierre") et de drames historiques « nationaux » (Divico, la Reine Berthe).

TINEMBART. bien que ce soit la famille la plus ancienne de Bevaix, elle ne compte aucun personnage célèbre dans ses rangs.

D'autres familles de Bevaix se sont éteintes

BALEY, voir la généalogie parue dans le Bulletin 38.

BERGER. Jean-Baptiste BERGER épouse Lucie PARIS, laquelle est accusée peu après de sorcellerie et condamnée au bannissement. En 1591, Jean-Baptiste se retrouve seul, il a 25 ans et souhaite se remarier. Il demande donc à la cour consistoriale le divorce. On lui indique la procédure à suivre et on le fait attendre. Finalement en 1593, Lucie PARIS ayant pu être contactée, elle se déclare consentante et le divorce est accordé, car les pasteurs « prennent en considération ... que c'est un jeune homme qui n'a point le don de continence ... il pourrait tomber en paillardise ».

BISARD ou BIZARD.

Jacques BIZARD (1642-1692), parti au Canada comme aide de camp d'un noble français, FRONTENAC, il finira par être nommé suppléant au gouverneur de Montréal. Aujourd'hui, une grande île au nord de Montréal porte encore son nom.

MONIN une famille qui a donné plusieurs pasteurs au 19^e siècle.

de CHAMBRIER, une famille dont sont sorties de nombreuses personnes célèbres. Pour la branche établie à Bevaix, citons Alice de CHAMBRIER (1861-1882), auteur et poétesse, qui a écrit de très belles poésies et un roman intitulé « Sybille ou le chatelard de Bevaix ».

BON : une légende veut que tous les huguenots réfugiés dans la Principauté de Neuchâtel auraient fait fortune... ce n'est en tout cas pas vrai pour cette famille qui fit partie du Quart Monde jusqu'à sa récente extinction.

OLIVIER : L'ancêtre de cette famille était un enfant rôdeur, qui ne connaissait ni son nom, ni ses parents, ni son âge. Il faisait partie d'une bande d'enfants venu d'Italie pour vendre des oranges. Las de cette vie errante, il se cacha et quitta la bande. Recueilli finalement par le pasteur Bonhôte, il fit un apprentissage de tailleur d'habits. Il reçoit en 1779 le nom d'OLIVIER, peut-être pour rappeler son origine ? Il fut alors naturalisé neuchâtelois à la condition qu'il acquiert une commune dans les deux ans à venir. Il sera par la suite "dénaturalisé" faute d'avoir pu remplir cette condition. Cette famille resta apatride jusqu'à son intégration dans la commune de Bevaix en 1863.

L'aventure de David-François Clerc, caporal au corps des Gardes Suisses

par André-Hubert le Clerc

Les familles suisses, et donc celles du Val de Travers, ont donné beaucoup de militaires au service de l'étranger. La famille CLERC de Môtiers n'échappe pas à la règle et elle compte notamment parmi ses membres, un caporal qui s'illustra pendant la Révolution française.

Ici sont présentés sa lignée et le personnage.

Sources : recherches faites par André-Hubert le Clerc, Evelyne Gasser-Clerc ; et Pierre-André Clerc pour les premières générations Clerc. Musée Neuchâtelois 1897.

I - Pierre CLERC, mort bien avant 1553. Il aurait en fait vécu essentiellement au XVe siècle. On peut situer sa date de naissance entre 1450 et 1500. Il serait l'ancêtre des CLERC de Môtiers et de Fleurier. Il est connu par les reconnaissances de biens faites par ses enfants ou petits-enfants.

Un Pierre CLERC, de Môtiers, est cité dans les actes de chancellerie le 22 octobre 1483 (vol. a fol. 101-AEN). D'où:

- 1 - **Grand-Jacques** mort avant 1544 et qui eut peut-être :
l-l-Guillauma qui épouse Jehan BARRELET.
- 2 - **Guillaume** mort entre 1526 et 1545, qui continue.
- 3 - **Claude** qui suit en II
- 4 - **Petit-Jacques** qui fait reconnaissance de ses biens en 1555, mort entre cette date et 1561, et qui continue.
- 5 - **et 6** - peut-être **Jehan**, né vers 1490, époux de N. VAUCHER et **Pierre**, né vers 1492, mort en 1553 et époux de Marie VAUCHER, toutes deux filles de Jacques VAUCHER, auteurs des *CLERC de FLEURIER*.

II - Claude CLERC fait reconnaissance de ses biens à Môtiers en 1555 et 1561. Il épouse Clauda N... , d'où:

- 1 - Antoine qui suit en III

III - Antoine CLERC de SAGNEULA (Sagneula est une terre se trouvant près de Môtiers). Il fait reconnaissance de ses biens à Môtiers en 1561 et épouse 1) N... et 2) Catherine BOVET, fille de Bartholomey BOVET. D'où: du 1^{er} mariage :

1 - Antoine qui suit en IV
du 1^{er} ou du 2^e mariage

2 - Jacques qui continue la branche des CLERC-BORDON de
Boveresse.

sans doute du 2^e mariage:

3 - Georges mort en 1611, franc-habergeant en 1586, qui continue la branche
des CLERC de SAGNEULA.

IV - Antoine CLERC de SAGNEULA, mort entre 1628 et 1648. Catherine
BOVET est citée comme étant sa belle-mère en 1611 (manuel du Conseil
d'Etat vol. 5 fol. 535, 7 juin 1611). Il épouse N... D'où:

1 - Pierre qui suit en V

2 - Jean mort en juillet 1675, propriétaire à Sagneula, qui épouse 1) N... et 2)
Marguerite TISSOT, morte fin février 1685, fille de Balthazar TISSOT de
Couvét.

Jean est auteur de la branche **CLERC de Rolle** et des **le CLERC** dont descend
l'auteur de cet article.

Dans cette branche, on peut aussi citer Samuel-Abram le CLERC 1774-1812,
Lieutenant au 24^e régiment des chasseurs de Napoléon, mort sur la Vistule, et qui
reçut la Légion d'Honneur.

3 - Susanne vivante en 1663

4 - peut-être Clauda, vivante en 1650 qui épouse avant cette date Daniel
FRANEL.

V - Pierre CLERC dit BORDON, mort entre 1668 et le 2 mars 1675. Il épouse
Elisabeth MATTHEY, fille d'Abraham MATTHEY. D'où:

1 - François qui suit en VI

2 - Claudy né vers 1630, mort en avril 1694, marchand. Il épouse 1) N... et
2) Anne-Marie BOY de la TOUR, fille de Joseph BOY de la TOUR, juré et
assesseur du consistoire seigneurial de Vauxtravers (traité de mariage chez le
notaire d'YVERNOIS, de Môtiers, le 25 juin 1681).

Postérité des deux mariages.

VI - François CLERC dit BORDON, né vers 1620, mort en 1695. Il reconnaît
ses biens à Môtiers en 1658. Il est grangier, et avait épousé Isabeau
GIROUD, vivante en 1693, fille de Georges GIROUD. D'où:

1 - Henry-François qui suit en VII

2 – N. qui épouse **Jean CLERC de SAGNEULA**, baptisé à Môtiers le 6 janvier 1650, fils de François, et installé à Combremont le Petit (VD) où il est régent d'école dès 1680 et au moins jusqu'en 1718.

3 – peut-être N. qui épouse Abraham PETITPIERRE

4 – Barbely le 25 octobre 1646

5 – Laurence le 10 février 1650

6 – Esabeau le 27 mars 1653

C'est sans doute une de ces trois filles qui épouse Jean CLERC de SAGNEULA.

VII - Henry-François CLERC dit BORDON, né avant 1644, mort avant 1695. Il exerce une activité de charpentier en 1672. La succession a lieu le 24 mars 1696, ne laissant à ses 6 enfants que des dettes (notaire Joseph DIVERNOIS D170),. Il avait épousé Elisabeth MATTHEY, fille de David MATTHEY. D'où baptisés à Môtiers:

1 – **François** le 21 octobre 1666, qui suit en VIII

2 – Jeanne le 6 décembre 1668

3 – Rose le 9 février 1670

4 – **Jean-Jacques** le 5 avril 1672, mort avant 1722, tailleur de pierre. Il épouse à Môtiers le 15 janvier 1695 Marie CALAME, fille de Jean CALAME du Locle. Ses partages ont lieu le 12 janvier 1725, ne laissant que deux héritiers (notaire BOY de la TOUR). D'où baptisés à Môtiers :

4 – 1 **Jean Henry** le 3 septembre 1699, mort à Môtiers le 10 juin 1771, maréchal ferrant, ancien d'église de Môtiers, doyen des anciens, gouverneur de Môtiers en 1756, 1762, et 1770. Il épouse Isabeau BESANCENET, inhumée à Môtiers le 2 décembre 1772, fille du Capitaine BESANCENET de Boveresse.

4-2-Susanne-Marie née fin octobre 1703, qui épouse à Môtiers le 1^{er} octobre 1726 David GUYE du Petit Bayard, Me horloger.

5 – **Abraham CLERC dit BORDON**, né le 15 mars 1673, Me charpentier, conseiller de commune, épouse N., d'où postérité jusqu'à nos jours avec Evelyn GASSER-CLERC.

6 – **Claudy CLERC dit BORDON**, le 10 novembre 1678, charpentier, qui épouse le 2 janvier 1703 Marie-Elisabeth BOY de la TOUR, fille de feu Claudy, dont entre autres un fils Joseph 1708-1779, qui fut garde suisse à l'hôtel de Hollande à Paris. Cette branche a une postérité actuelle avec notamment Francis CLERC à Cormondrèche.

VIII - Honorable **François CLERC**, baptisé à Môtiers le 21 octobre 1666, mort à Môtiers le 10 juin 1750, petit sautier du Val-de-Travers le 13 juin 1701, puis grand sautier le 13 décembre 1712, serait maréchal et aurait eu sa maison de Môtiers inondée le 21 mai 1689 (journal Joseph DIVERNOIS et F. BOY de la TOUR 1704). Il épouse N. D'où baptisés à Môtiers :

1-Elisabeth le 13 janvier 1695, morte à Môtiers le 19 décembre 1775. Elle épouse à Môtiers le 15 février 1716 Jean-Jacques PERRENOUD de la Sagne.

2 – Henry-François le 27 septembre 1696, mort avant 1771, 1^{er} sergent de Môtiers, conseiller de Môtiers, Grand Sautier. Il épouse Jeanne-Suzanne GUIEZ d'Estoy, née vers 1694, morte à Môtiers le 4 avril 1771, fille de Gabriel GUIEZ d'Aubonne. Postérité.

3 – Jeanne-Marie le 9 octobre 1698, morte à Môtiers le 13 février 1740. Elle épouse à Môtiers le 23 avril 1720 Charles-Louis JEANRENAUD, mort avant 1740.

4 – Barbely le 20 février 1701

5 – Susanne Marie dite Manon le 18 février 1703, morte à Môtiers le 11 octobre 1770

6 – Marie-Madeleine le 24 juillet 1707, épouse à Môtiers le 24 novembre 1736 Abraham METZENER.

7 – David-François le 18 mai 1710, qui suit en IX

8 – Marianne le 13 juin 1713, épouse à Môtiers le 15 novembre 1740 David PERRENOUD, Bourgeois de Valangin.

9 – Marie-Ursule le 6 septembre 1716, morte à Môtiers le 14 février 1740 (à moins qu'il ne s'agisse d'une Clerc de Sagneula)

IX – **David-François CLERC**, baptisé à Môtiers le 18 mai 1710, inhumé à Môtiers le 19 avril 1777, notaire, sergent de justice de Môtiers, grand sautier de Môtiers, épouse Elisabeth BARRELET de Boveresse, inhumée à Môtiers le 9 mars 1791. D'où baptisés à Môtiers :

1 – François-Louis qui suit en X

2 – Marie-Henriette le 16 mars 1732

3 – Susanne-Henriette le 13 octobre 1736, morte à Môtiers le 14 août 1781

4 – Abraham-Henri le 25 novembre 1738, vivant en 1766

5 – Esther le 12 février 1741, morte à Môtiers le 11 avril 1825

6 – Simon-David le 27 décembre 1743, inhumé à Môtiers le 25 octobre 1798, grand sautier du Val de Travers, épouse à Môtiers le 24 février 1770 Marie-Louise CLERC, née vers 1742, morte à Môtiers le 23 avril 1802, fille

d'Abraham CLERC de Môtiers, fournisseur, et de Jeanne JUVET. D'où postérité jusqu'à nos jours.

7 – Marie-Elisabeth le 27 février 1746

X – François-Louis CLERC, né vers 1731 ou 1734, mort à Môtiers le 8 août 1814, Sautier de Cortailod en remplacement de son beau-père en 1758, reçu communier de Môtiers en 1760. Il épouse 1) à Colombier le 18 juin 1757 Suzanne-Marie BRAILLARD, née vers 1722, morte à Môtiers le 1^{er} février 1788, fille de Josué BRAILLARD de Colombier, justicier de Colombier et sans doute 2) à Môtiers, le 9 janvier 1790 Jeanne-Madeleine BARRELET, née vers 1734, morte à Môtiers le 30 septembre 1798, fille de Claudy BARRELET de Boveresse. D'où baptisés à Môtiers du premier mariage:

1 – Susanne Marie baptisée à Colombier le 11 novembre 1758, morte à Môtiers le 12 mai 1835

2 – David-François le 31 mai 1761

3 – David François le 18 décembre 1762, qui suit en XI

4 – Marie-Madeleine le 9 mars 1765, morte à Môtiers le 25 juin 1766

5 – Jeanne-Elisabeth le 29 mars 1766, morte à Môtiers le 6 mai 1766

XI – David-François CLERC, baptisé à Môtiers le 18 décembre 1762, mort à Môtiers le 13 décembre 1851, notaire, petit sautier puis grand sautier du Val de Travers le 29 septembre 1801. Caporal au régiment des Gardes Suisses, il a participé à la défense des Tuileries le 10 août 1792.

«Bel homme, taillé en hercule, fort et robuste comme un chêne, il avait conservé sous l'habit civil l'allure martiale du militaire qui a fait ses preuves» (Lettre du Pasteur PERRIN de Môtiers au musée Neuchâtelois, fin XIX^{ème}).

En effet, le 10 août 1792, il fait partie des gardes suisses qui défendent le palais des Tuileries. Avec quatre de ses hommes, il s'empare d'un des canons que les insurgés devaient installer pour viser le grand escalier des Tuileries. Dans ce combat, il est blessé au côté gauche par une pique. Pendant que les insurgés pénètrent dans le palais, David-François et ses hommes, plus ou moins blessés, échappent au massacre en se réfugiant dans une maison de la rue St-Honoré. Heureusement pour eux, il s'agit d'une famille royaliste. Ils sont cachés quelques jours dans les combles où ils sont soignés et nourris. Finalement, David-François récupère des habits civils et regagne Môtiers sans être inquiété. Là, il reçoit une caisse où il a la joie de retrouver son uniforme envoyé par ses sauveurs de la rue St-Honoré. Il conservera cet uniforme qu'il aimera porter notamment le dimanche, uniquement par beau temps pour éviter de l'abîmer, et les jours de tirs et d'abbaye. A Môtiers,

David-François est considéré comme un héros, ses exploits suscitèrent des vocations militaires dans le village. C'est en 1819 qu'il reçoit la médaille «du 10 août».

Enfin David-François fut nommé gardien du Lion de Lucerne en 1821, au moment de son inauguration, fonction qu'il assume jusqu'en 1824, date de son retour au pays.

Il avait épousé à Môtiers le 3 février 1798 Marianne ZIMMERMAN, morte à Môtiers le 29 septembre 1836, fille de François-Ferdinand ZIMMERMAN, de Furney ou Steffisbourg canton de Berne, meunier à Môtiers. D'où sont nés à Môtiers:

1 – Marie-Adélaïde le 28 mai 1798

2 – Henriette-Aspasie le 2 février 1800,
qui épouse à Môtiers le 1er novembre 1823
Henri BOVET

3 – Louise-Caroline le 1^{er} mars 1802,
inhumée à Môtiers le 11 mai 1835 ; elle
épouse Alphonse FRANEL de Môtiers, Bourgeois de Neuchâtel

4 – Jeanne-Marianne née le 12 février 1804, morte à Môtiers le 28 mai
1875 ; elle épouse François-Louis LUTHY

5 – François Alexandre le 28 mars 1806, qui suit en XII

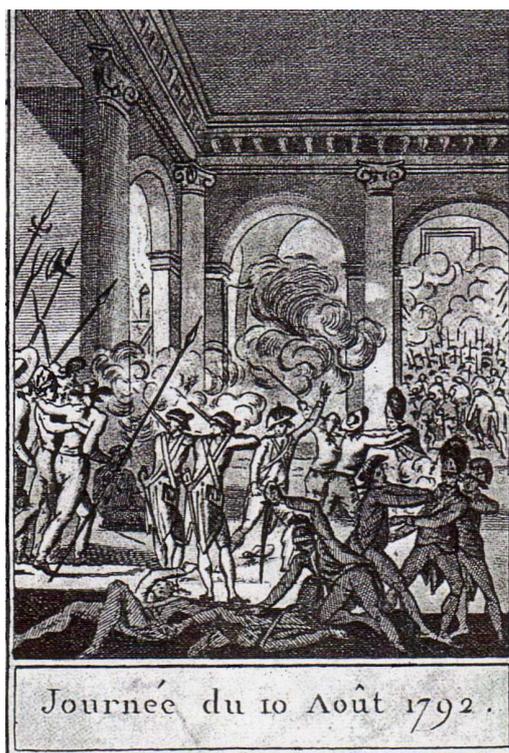
6 – Anne-Sophie le 2 février 1808, morte à Môtiers le 19 janvier 1817

7 – Nanette-Elodie le 24 août 1810, morte à Môtiers le 3 mai 1815 de la
rougeole.

XII – François-Alexandre CLERC, né à Môtiers le 28 mars 1806, mort à Môtiers le 17 septembre 1849. Il épouse Marie-Emilie THIEBAUD, fille de Daniel-François THIEBAUD et de Susanne-Marie THIEBAUD. D'où sont nés à Môtiers:

1 – Sophie-Henriette le 11 juin 1838, morte à Môtiers le 24 août 1838

2 – Marie-Adèle le 29 novembre 1839, morte à Môtiers le 21 mars 1840.



Journée du 10 août 1792. Les assaillants pénètrent dans le château des Tuileries. (Gravure anonyme, de l'époque.)

Sortie d'automne au Château de Penthes Musée des Suisses dans le monde

Rapport de Françoise Favre Martel, secrétaire

Il fait gris et frisquet ce matin, samedi 24 octobre 2009 à Genève. C'est au château de Penthes, qui abrite le Musée des Suisses dans le monde, que les membres de la SNG se sont donnés rendez-vous pour leur sortie d'automne. Le



hasard fait parfois bien les choses, puisque Nathalie Chavannes, la conservatrice du musée, qui sera notre guide ce matin, est elle-même membre de la Société genevoise de généalogie ! Nous sommes donc presque en famille !

Avant de commencer la visite, Nathalie Chavannes nous présente l'institution et le domaine.

L'origine remonte à 1955, quand la Société des amis suisses de Versailles crée au château de Coppet un musée de la présence suisse en France, consacré aux soldats suisses qui ont servi la France... soit près de deux millions d'hommes.

En 1970, pour développer et pérenniser l'œuvre accomplie, l'institution se transforme en "Fondation pour l'histoire des suisses à l'étranger" et en 1978, le musée déménage au château de Penthes. Actuellement, le musée, loin d'être un musée militaire, rassemble des objets et des documents témoins de l'histoire des Suisses dans le monde.

L'histoire du château de Penthes remonte au 15^e siècle. Il est la propriété de l'Etat de Genève depuis 1972.

C'est au **troisième étage**, qui accueille une exposition temporaire de l'artiste (graveur) Marc Jurt (1955-2006), que nous commençons notre visite. Sous le titre de "Géographie parallèle", les cinquante tableaux présentés montrent un bout de carte de géographie entouré par un texte de Michel Butor. C'est un dialogue entre deux artistes, le Suisse parti vivre à l'étranger et le français venu enseigner en Suisse, qui évoque le voyage et le vaste monde.

La dernière salle de cet étage est consacrée aux ingénieurs, architectes, bâtisseurs partis exercer leurs talents à l'étranger. J'en citerai trois ici :

- Le tessinois **Domenico Fontana** (1543-1607), entré au service du Pape comme maître d'œuvre. On lui doit la machine qui a servi à la mise en place de l'obélisque

de la Place St-Pierre à Rome en 1586, dont on peut admirer la maquette en bois, réalisée par deux étudiants de l'EPFL.

- L'ingénieur suisse **Maurice Koechlin**, (1856-1946), dessinateur et concepteur de la Tour Eiffel. Une vitrine, avec une maquette de la tour Eiffel, lui est consacrée.

- Le genevois **François Gabriel Viollier** (1750-1829), l'un des architectes partis bâtir la ville de St-Peterbourg, où il a construit le superbe Palais Michel pour le Tsar Paul 1^{er}, dont on peut également voir une maquette sous une cloche de verre.

Le **deuxième étage**, est plus consacré au service à l'étranger, une tradition qui remonte au 15^e siècle et aux accords ou "capitulations" signées avec le roi de France d'abord, puis avec d'autres pays étrangers, sur le même modèle. Le service suisse à l'étranger, qui reposait sur des alliances, a souvent permis de servir aussi les intérêts économique de la Suisse.

Les régiments les plus connus sont bien sûr les Cent-Suisses (créés en 1481) et la Garde Suisse. A leur propos, on ne peut pas parler vraiment de mercenaires, puisque ces régiments avaient leur propre uniforme, leur propre bannière, leur propre musique, leur propre règlement et même la liberté de culte après la Révocation de l'Édit de Nantes en 1685. Certaines grandes familles avait une main mise sur ces régiments, qui appartenaient à leur colonel et étaient loués à la France.

Parmi les plus belles pièces conservées au musée, notre guide nous fait remarquer la tunique d'un soldat de la garde suisse de 1792, une pièce rare. D'abord parce que c'est la veste d'un simple soldat (et non celle d'un officier) qui a eu la chance de rentrer chez lui, ensuite parce que lorsqu'ils revenaient au pays, les hommes "finissaient" leur uniforme pour les travaux des champs et ne pensaient guère à le ranger dans une armoire pour la postérité !

Autre vitrine intéressante, celle qui abrite un très beau portrait du petit Louis XVII ainsi qu'une collection de petits soldats en ivoire peint, jouets du petit dauphin, qui portent justement l'uniforme de la garde Suisse.

Et pour les Neuchâtelois, remarquons un portrait de Georges François de Montmollin (1769-1792), officier au Régiment des gardes suisses, tué le 10 août 1792 lors du massacre des Tuileries.

La Garde suisse pontificale est le seul corps militaire à l'étranger qui subsiste encore de nos jours, (parce que l'on a considéré que c'était une "garde" et non une unité de combat). Créée en 1506 sur le modèle des Cent-Suisses, l'uniforme de parade qu'on lui connaît a été dessiné non par Michel-Ange ou Raphaël, mais par Jules-Maxime Répond, commandant de la garde pontificale, en 1914, dont on peut voir le portrait en pied.

Le premier étage est consacré aux Cent-Suisses. Un tableau familial retient notre attention : on y voit une famille bourgeoise réunie, celle d'un officier sans doute.

Au centre de la composition, l'épouse, entourée de sa fillette et de sa sœur, désigne du doigt un tableau, posé à côté d'elle sur une chaise, représentant son mari... toujours absent ! Un petit clin d'œil à ce qu'était la vie des familles de ces soldats suisses au service de l'étranger...

Après avoir remercié Nathalie Chavannes pour cette passionnante visite guidée, visite-conférence plutôt, nous nous dirigeons vers le Restaurant du musée "Le Cent-Suisses" où nous attend un apéritif offert par la SNG. Yvette Develey, présidente par intérim de la Société genevoise de généalogie, nous transmet les bonnes salutations des généalogistes genevois...



et nous offre des chocolats genevois Favarger pour accompagner le café tout à l'heure.

Le repas nous rassemble tous autour d'une grand table et les conversations vont bon train. Bien que le soleil se soit levé, seuls les plus courageux (et les fumeurs !) iront faire un petit tour dans le parc, avec vue sur le Lac. Dedans, des petits groupes de discussions se forment et il est 16 h quand les plus passionnés quittent les lieux.

<p style="text-align: center;">Procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 31 janvier à 10h15 au Landeron</p>
--

Ordre du jour : Partie statutaire

1. Salutations, appel
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 2 février 2008
3. Rapport annuel de la présidente
4. Comptes 2008 (rapport du trésorier et des vérificateurs, approbation)
5. Démissions, admissions
6. Propositions individuelles (à présenter par écrit avant l'assemblée)
8. Divers

1. Salutations, appel, adoption de l'ordre du jour

La présidente, Anne-Lise Fischer, accueille les membres de la SNG dans la salle de Justice de l'**Hôtel** de ville du Landeron, une très belle pièce boisée du 15^e siècle.

Elle salue particulièrement les nouveaux membres ainsi que les personnes qui sont venues de loin, notamment les représentants des sociétés de généalogie du canton de Vaud et de Genève, et Claude Rubattel, vice-président de la Société suisse d'études généalogiques.

Elle fait circuler une liste de présence qui est annexée au présent procès-verbal. Il y a 28 personnes présentes et 15 personnes excusées.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 janvier 2007

Il est adopté avec remerciements à son auteur.

Il est décidé qu'à l'avenir, le procès-verbal de l'assemblée générale sera publié dans le Bulletin et sur le site Internet de la SNG.

3. Rapport de la Présidente

Anne-Lise Fischer donne lecture de son rapport annuel, qui est adopté à l'unanimité.

4. Comptes 2006

En l'absence du caissier retenu par la grippe, André Strebler, vérificateur des comptes, présente les comptes 2008.

Les comptes sont positifs, les dépenses se sont maintenues dans le cadre habituel. Les recettes sont en légère hausse.

Rapport des vérificateurs :

Les comptes ont été vérifiés par Yolande Huber et André Strebler qui donne lecture du rapport établi.

Les comptes, tels qu'ils ont été présentés, sont adoptés à l'unanimité avec remerciements au caissier pour son excellent travail.

5. Démissions et admissions

Durant l'année 2008, la SNG a enregistré 1 décès et 2 démissions. Ces départs ont été compensés par l'arrivée de 11 nouveaux membres ce qui fait passer le total des membres à 165.

7. Propositions individuelles

- Proposition de M. Jean-Louis Faivre concernant la participation de la SNG à une exposition généalogique organisée en 2009 ou 2010 à Montlebon par la section de Morteau du Cercle d'entraide généalogique de Franche-Comté. L'assemblée donne un préavis positif.
- Proposition de M. Perroset : lors de la prochaine assemblée de la Confrérie des St Fabien et Sébastien, le 23 janvier 2010, M. Perroset souhaiterait qu'une ou deux personnes de la Société viennent présenter ce qu'est la généalogie et comment on fait de la généalogie. Un avis positif est donné à cette demande.
- Pierre-André Clerc demande que lorsqu'on publie une généalogie dans le Bulletin, on ne se contente pas de mentionner qu'un document complet avec les sources est déposé à la bibliothèque de la Société, mais que la liste des sources soit aussi publiée. Il rend également attentif au respect de la protection des données personnelles lorsque l'on publie des généalogies dans le Bulletin (destiné à être mis sur Internet ultérieurement). Les personnes vivantes ne devraient pas être mentionnées. Il suggère de mettre en exergue dans le bulletin une phrase du type : "Les auteurs sont rendus attentifs aux exigences de la protection des données. Ils affirment avoir obtenu des personnes vivantes mentionnées dans leurs travaux l'autorisation nécessaire pour que les données personnelles qu'ils ont récoltées soient publiées dans le bulletin". Le rédacteur du Bulletin prend bonne note de ces deux requêtes tout à fait justifiées.
- Claude Rubatel, vice-président de la Société suisse d'études généalogiques présente l'objectif de la SSEG qui est de redevenir au statut de société faîtière des sociétés régionales de généalogie. Le comité débattrait de cette opportunité.

•

8. Divers

- La présidente présente le programme de l'année 2009. La prochaine séance aura lieu le vendredi 13 mars : Monsieur Boukhris viendra parler de la peine de bannissement dans le canton de Neuchâtel dans la deuxième moitié du 19^e siècle.

La séance statutaire est levée à 11 h 15.

Françoise Favre, secrétaire

Nécrologie

Le comité de notre société a hélas perdu deux de ses membres au cours du mois d'octobre de cette année.

Le 9 octobre, une délégation de la société participait, à St-Imier à la cérémonie funèbre de **Roland Vuille**, décédé d'un infarctus après une longue maladie. Elle a été célébrée par Paul Favre, membre de la SNG.

Au comité depuis 2004, Roland, passionné par l'étude de la grande famille Vuille, a contribué largement au développement du site de la société.

Le 29 octobre, nous avons accompagné Marianne Simonet à sa dernière demeure, épilogue d'une longue et douloureuse période pendant laquelle elle a courageusement lutté contre le cancer.

Marianne est entrée au comité en 2004. Elle fut aussi membre de la Société suisse de généalogie depuis de nombreuses années. Discrète et efficace, elle a contribué largement à la rédaction des réponses aux questions parues dans le bulletin.

Que les familles touchées par ces deuils sachent que nous gardons un lumineux souvenir de leurs chers disparus.